

LE PETIT COLLECTEUR

BULLETIN D'INFORMATION 05 OCTOBRE 2015



Le ru de Corbon

DOSSIER - pages 2-5

REDÉCOUVRONS LES RUS ET RUISSEAUX

ÉDITO



De plus en plus, on s'aperçoit que l'environnement forme un tout qui peut être vu sous différentes formes : les rus et

les eaux pluviales font partie de notre paysage mais présentent des risques de débordements. Il est essentiel alors de connaître notre environnement pour profiter des meilleurs aspects et se prémunir des autres.

Le présent numéro vous présente donc les rus de notre territoire (p 2 à 5). Parfois discrets dans des parcelles privées ou dans la forêt, et même cachés dans des canalisations, ils réapparaissent et sont remis à l'honneur comme à Enghien ou à Eaubonne. Ils font partie de notre paysage vert et bleu qu'il faut apprécier.

Quant aux risques d'inondation, le SIARE continue son action de protection en réhabilitant le dalot des eaux pluviales de la rue d'Enghien à Eaubonne et va modifier le fonctionnement du bassin

du quartier Descartes à Soisy-sous-Montmorency (p 6 et 7). Ces travaux se dérouleront avec des méthodes sans tranchée afin de réduire les nuisances pour les riverains. Le SIARE veille aussi à garder la capacité des bassins pour retenir l'eau pluviale en enlevant les sédiments comme au bassin des Huit-Arpents à Andilly (p 7) ou en mettant en place une hydrolienne sur le lac d'Enghien (p 8).

Mais avec les changements climatiques, le risque zéro pour les inondations n'existe pas. Alors, le SIARE vient dans les communes pour sensibiliser et informer (p 5).

Car chacun de nous a aussi son rôle dans le système. Ainsi, à la fois pour protéger l'environnement, le milieu naturel et nos paysages d'eau, mais aussi pour limiter les inondations, la conformité des raccordements des propriétés privées aux réseaux est primordiale (p 8).

Travaillons donc ensemble !
Bonne lecture.

Jean-Pierre ENJALBERT - Président du SIARE

Sommaire

À LA RENCONTRE DES CITOYENS - page 5



ZOOM SUR LES CHANTIERS pages 6-7

Réhabilitation du dalot de la rue d'Enghien à Eaubonne



Bassin des Huit-Arpents

Bassin Descartes

ENVIRONNEMENT - page 8

Hydrolienne

Votre habitation est-elle en conformité ?



REDÉCOUVRONS LES RUS ET RUISSEAUX

Saviez-vous que le territoire du SIARE est traversé par de multiples rus ? Les identifier n'est pas simple car ceux-ci serpentent parfois à ciel ouvert, mais le plus souvent en étant canalisés. Partie intégrante du patrimoine naturel et culturel du territoire, les rus et les ruisseaux jouent un rôle déterminant dans la gestion des eaux pluviales.

Les rus qui irriguent le territoire s'inscrivent sur deux bassins versants :

- **le bassin versant du ru d'Enghien** qui draine les eaux des rus de Montlignon et des Communes avec leurs affluents, pour déboucher sur le Lac d'Enghien via le Lac Nord ;
- **le bassin versant du ru des Haras** où s'écoule le ru des Haras qui se jette en Seine.

Le 3^{ème} bassin versant de notre territoire est drainé par le ru de Liesse qui coule à Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône vers l'Oise.



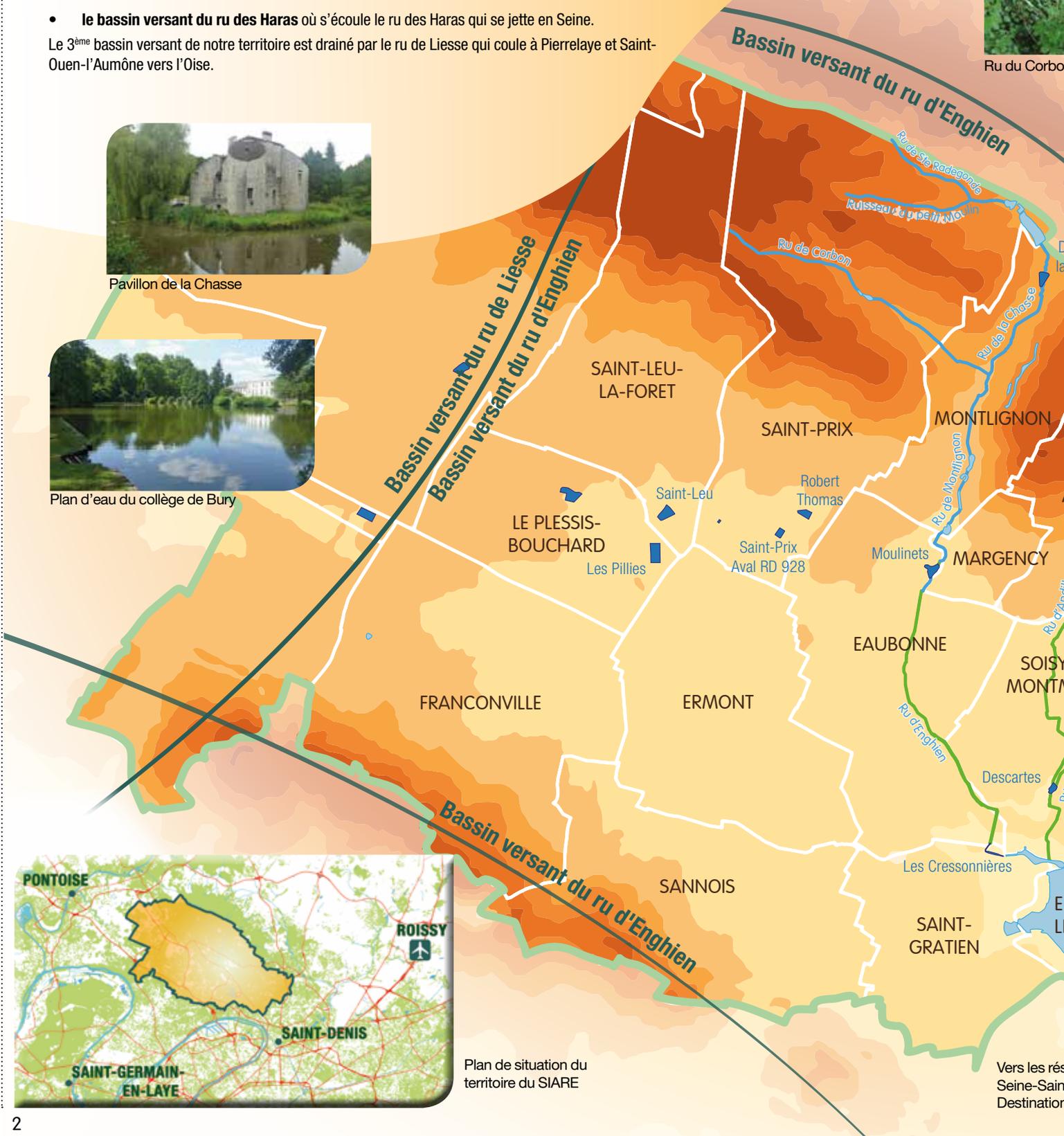
Pavillon de la Chasse



Plan d'eau du collège de Bury



Ru du Corbo

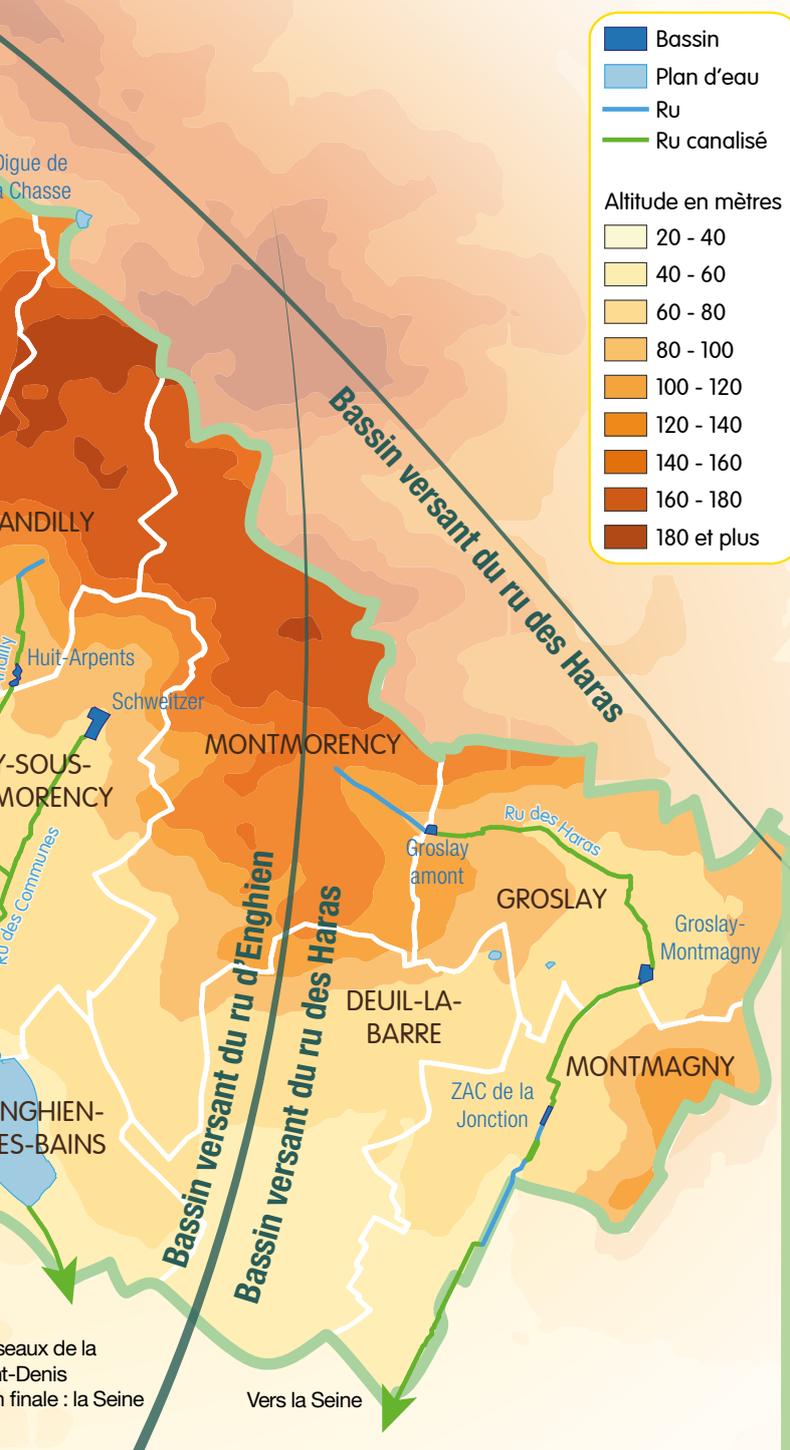


Plan de situation du territoire du SIARE

Vers les rés
Seine-Sain
Destination



Etang de Maugarny



Pourquoi a-t-on canalisé les rus ?

Jusqu'au XX^e siècle, l'absence de système d'assainissement a amené à transformer les ruisseaux en rus pollués, destinés à recueillir les eaux usées. Pour éviter tout risque sanitaire, on les couvrit ou on les fit circuler dans des tuyaux, les collecteurs. Cette mesure permet également d'éliminer les nuisances (mauvaises odeurs, pollutions visuelles...) et de limiter le risque d'inondation à l'endroit de la canalisation en évacuant l'eau le plus rapidement possible vers l'aval.

Si la couverture des rus était nécessaire, elle a induit des conséquences négatives sur les comportements vis-à-vis des rivières. On a oublié que les rus, même s'ils circulent «cachés» par endroits, existent à ciel ouvert à d'autres endroits et que, au bout de leur chemin, ils se jettent dans le milieu naturel : la Seine et l'Oise pour le territoire du SIARE.

Force est de constater que certaines personnes continuent de jeter des papiers ou des canettes dans les caniveaux car cela ne se voit pas ; d'autres déversent l'huile de vidange de leur voiture dans les caniveaux. Tout ceci se retrouve dans le milieu naturel et participe à la mauvaise qualité de nos eaux de rivière.

Pourquoi faut-il entretenir les rus ?

Compte tenu du rôle des rus, ne pas les entretenir aurait de lourdes conséquences : moins d'eau arrivant à l'exutoire, eau polluée à l'aval, risque d'inondation, etc.

En effet, si la capacité d'écoulement est réduite par la présence de branches ou de déchets dans le ru, un débordement peut se produire. Un autre enjeu touche à la biodiversité : les ruisseaux sont des écosystèmes. L'action de l'homme sur l'entretien des rus est donc nécessaire. Il faut notamment pouvoir contenir la végétation la plus invasive, tout en favorisant la croissance de plantes nécessaires à un développement harmonieux.

Qui peut agir ?

Les riverains propriétaires des lits du cours d'eau sont des acteurs essentiels au maintien de la qualité de l'eau qui coule dans les rus, mais aussi à la lutte contre le risque d'inondation. Si le propriétaire ne s'acquitte pas de son obligation d'entretien régulier (voir encart ci-dessous), la commune, le groupement de communes ou le syndicat compétent, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé.

Le SIARE édite un guide d'entretien des rivières. N'hésitez pas à le demander à l'accueil ou rendez vous sur le site Internet www.siare95.fr pour le télécharger.

RÉGLEMENTATION : LE RÔLE CLÉ DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

L'entretien des rus est régi par le code de l'environnement et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (article L. 215-2 du code de l'environnement, article L. 215-14 de la loi n°2206-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, article L. 215-16 du code de l'environnement).

En résumé, **le lit des cours d'eau non domaniaux** (n'appartenant pas à l'État) **appartient aux propriétaires riverains, ainsi que le droit d'usage.** Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau.

Le propriétaire riverain doit assurer l'entretien régulier du cours d'eau notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements (accumulation de terre, de sable...), flottants ou non, par élagage ou recépage (coupe d'un arbre près de terre afin d'obtenir de nouvelles pousses) de la végétation des rives. Seuls les embâcles empêchant la libre circulation de l'eau sont enlevés car les petits branchages peuvent servir de cache pour les poissons ou de nichoirs pour les oiseaux.

SUITE DU DOSSIER

REDÉCOUVRONS LES RUS ET RUISSEAUX

Après sa naissance en forêt, le ru de Corbon dévale les pentes avant de rejoindre le ru de l'étang de la Chasse pour former le ru de Montlignon

Le bassin versant du ru d'Enghien

Environ 12 km de rus maillent le bassin versant. Un certain nombre d'entre eux prennent leur source au cœur de la forêt de Montmorency : le ru de Sainte Radegonde, le ru du Petit Moulin, le ru de la Chasse, le ru de Corbon, le ru de Montlignon.

Le ru de Montlignon et ses affluents sont ponctués de plans d'eau et de retenues d'eaux pluviales. De l'amont vers l'aval, vous pourrez ainsi identifier les trois étangs du domaine de la Chasse, l'étang Marie (Saint-Prix), le plan d'eau du parc de Maugarny (Margency en limite de Montlignon), les plans d'eau du collège de Bury (Margency) et le bassin des Moulinets (Eaubonne).

Cheminaut à ciel ouvert jusqu'à Eaubonne, le ru de Montlignon devient ensuite le ru d'Enghien qui est canalisé. Il refait surface à Saint-Gratien et s'évase pour former le bassin des Cressonnières avant de se jeter dans le lac d'Enghien.

D'autres rus traversent une partie du territoire. Le ru de Soisy (qui prend naissance dans le bassin Schweitzer à Soisy-sous-Montmorency) rejoint le ru d'Andilly pour former le ru des Communes au niveau du bassin Descartes. Celui-ci poursuit son chemin pour se jeter dans le lac Nord puis le lac d'Enghien.



Le bassin des Moulinets est aménagé en parc paysager autour d'un plan d'eau permanent, ouvert au public. Le SIARE assure la gestion hydraulique de ce bassin de retenue des eaux pluviales, la gestion paysagère étant assurée par la Communauté d'Agglomération Val et Forêt. Une promenade de 750 m sur deux niveaux, fait le tour du plan d'eau d'une superficie d'environ 2 ha et d'une capacité de stockage d'eaux pluviales de 42 000 m³. L'île boisée située en son centre devient le refuge de la faune sauvage, où beaucoup d'espèces rares en zone urbaine se reproduisent. Suivant les saisons on y découvre des passereaux, des oiseaux migrateurs tels que des oies sauvages et des oies bernaches (certaines sont devenues sédentaires...), des hérons cendrés, des cygnes, des canards colvert, des poules d'eau, plus d'une centaine d'oiseaux de diverses espèces.



Le lac d'Enghien était à l'origine une zone humide. D'une superficie de 44 ha, il est en fait composé du lac d'Enghien, du lac Nord et du lac Mathilde. Il est alimenté essentiellement par le ru d'Enghien et le ru des Communes. En cas d'orage, il contribue à réduire le risque d'inondation en pouvant stocker 100 000 m³ d'eau provenant de ces rus grossis par les eaux pluviales. Les eaux du lac font l'objet d'un entretien hebdomadaire par le SIARE grâce à un bateau nettoyeur qui parcourt les 3 lacs. C'est un espace naturel propice à la biodiversité, avec plus de dix espèces d'oiseaux et une population de poissons contrôlée par l'association de pêche.



Située dans le domaine du château de la Chasse, la fontaine Sainte-Radegonde est la plus célèbre des sources de la forêt. Au XVI^e siècle, des processions de pèlerins et de malades (maladie de la peau, stérilité) s'y rendaient les lundis de Pâques pour remettre des offrandes et prier pour leur guérison. La forêt de Montmorency (en particulier les abords du château de la Chasse et de la fontaine Sainte-Radegonde) était au XVIII^e

siècle l'une des destinations de promenade favorites de Jean-Jacques Rousseau qui venait y herboriser, c'est-à-dire recueillir des plantes sauvages.



Le bassin des Cressonnières occupe une position stratégique dans le système de protection contre les inondations : il reçoit la majeure partie des eaux pluviales du bassin versant du ru d'Enghien et dirige les eaux vers le Lac Nord, via un bras de liaison. Il a également un rôle de décantation des sables entraînés par ces eaux lors des grosses pluies, protégeant ainsi le lac d'Enghien de la sédimentation et de certaines pollutions.

Le bassin doit son nom à la culture de cresson au XIX^e siècle, interrompue, par mesure d'hygiène, dans les années 1960-1970.



Le lavoir d'Eaubonne, à proximité de l'église Sainte-Marie, a été aménagé à la fin du XVIII^e siècle. Cet abreuvoir servait de lavoir communal. L'importance des cours d'eau et plans d'eau à Eaubonne, l'existence du lavoir, ont favorisé l'implantation des blanchisseurs au début du XIX^e siècle.

En 1931, un arrêté municipal interdit le lavage du linge au lavoir en raison du risque de pollution. Le lavoir est détruit 20 ans plus tard. Il faut attendre 1993 pour que la ville



L'étang Marie est en réalité composé de deux étangs, situés au nord de Saint-Prix. Le plus grand n'a que 300 m² environ de superficie ; le plus petit compte une île en son milieu.

Les deux étangs sont traversés par le Ru de Corbon, mais ils sont également alimentés par deux sources. Ces dernières se présentent comme de petites mares.

reconstruise le petit lavoir à l'identique. Beaucoup de lavoirs ou abreuvoirs ont disparu mais on en trouve encore à Bessancourt, Grosly, Saint-Leu-la-Forêt...

À LA RENCONTRE DES CITOYENS

Sensibiliser à l'importance de l'assainissement pour la protection du milieu naturel (séparation des eaux usées et des eaux pluviales) et à l'impact des gestes de tout citoyen, enfant ou adulte, fait partie intégrante des missions du SIARE. Il en va du bon fonctionnement des réseaux. Dans ce cadre, le SIARE a développé des outils d'information et d'animation.

En 2015, le SIARE a participé aux « **journées Nature** » des villes de Saint-Prix, Deuil-la-Barre et Andilly.

Son stand a vu s'arrêter de nombreux enfants et adultes. C'est très certainement la petite maison en bois habitée de Playmobil® qui remporte le plus grand succès : on y voit l'eau couler dans la maison, la rue et les différents réseaux. Les enfants, voire les adultes, s'enthousiasment également à placer les vignettes magnétiques du jeu illustrant les bons gestes au quotidien sur un plateau représentant une ville.

Parmi les outils d'information, le SIARE a mis en place des expositions thématiques, dont l'une sur les bonnes pratiques du jardinage en limitant les produits phytosanitaires.

La présence du SIARE lors de ces journées permet un échange constructif avec les riverains et participe à une meilleure connaissance de l'assainissement, du syndicat et de ses missions. Elle permet de présenter les chantiers importants comme le curage des bassins de retenue ou la réhabilitation des collecteurs (tuyaux).

Le bassin versant du ru des Haras

Le ru des Haras prend sa source à Montmorency. Ce ru est partiellement busé sur les communes de Montmorency et Montmagny, et totalement enterré sur la commune de Groslay.

Après un parcours de 6,3 km, il rejoint en limite de département le réseau pluvial de la Seine-Saint-Denis qui le rejette en Seine à Épinay-sur-Seine.



Situé à Deuil, en limite avec Groslay, le lac Marchais s'étend sur une superficie de 0,5 ha. Ce lac date de l'époque Mérovingienne. Depuis le XIX^e siècle, il est confié à une société de pêche Groslaysienne.



Fête de la Nature à Andilly - 30 mai 2015



Fête de la nature et de l'environnement à Deuil-la-Barre - 24 mai 2015



Instants Nature à Saint-Prix - 1^{er} mai 2015



Deuil-la-Barre - 24 mai 2015



Journée de l'Eau à Bonneuil-en-France - 6 juin 2014



ZOOM SUR LES CHANTIERS

RÉHABILITATION DU DALOT DE LA RUE D'ENGHEN À EAUBONNE

Des inspections télévisées réalisées en 2008, 2009 et 2013 avaient mis en évidence des désordres structurels sur le collecteur du ru de Montlignon (ou dalot) : fissures, infiltrations d'eaux vagabondes, cavités, nombreuses armatures apparentes et corrodées ponctuellement. Il fallait donc réaliser des **travaux de renforcement structurel mécanique du dalot géré par le SIARE, tout en conservant ses caractéristiques hydrauliques.**

Ce collecteur en béton armé coulé en place canalise en effet le ru de Montlignon qui prend sa source dans la forêt de Montmorency pour alimenter le lac d'Enghien (voir dossier p 2-5). La partie concernée, rue d'Enghien, collecte également les eaux pluviales depuis la mairie d'Eaubonne jusqu'au champ de courses de Soisy-Enghien sur 1734 m.

Il faut rappeler que cette partie du ru avait été couverte d'abord à l'aval de la rue Charles Goguel, puis à l'amont en 1973, avec un double objectif : éviter les inondations et conserver au lac d'Enghien une alimentation en eau propre.

L'environnement fortement résidentiel et hippique du chantier ainsi que les dimensions spéciales du dalot (hauteur de seulement 1,15 m pour une largeur de 2,60 m) sont à l'origine **des contraintes fortes** à prendre en compte par le chantier, notamment la

réduction des nuisances sonores qui implique de limiter les travaux en tranchée. Mais surtout, **les exigences de continuité de service ont rendu le projet particulièrement complexe.** Il s'agit tant de la continuité de l'écoulement du ru de Montlignon, des eaux pluviales du collecteur et de ses 21 branchements, que du maintien en permanence de la circulation, des accès piétons et parkings pour les riverains et les manifestations hippiques.

Après le test positif de la première tranche de 108 m en 2013 et à l'issue d'un appel d'offres en décembre 2014, le SIARE a retenu la **solution sans tranchée** proposée par le groupement d'entreprises FAYOLLE et SPR. Il s'agit de restructurer les 590 m d'ouvrage existant par un chemisage hélicoïdal : une bande de PVC renforcée d'acier est insérée enroulée sur elle-même, pour épouser la forme de l'ouvrage. L'espace entre l'ouvrage existant et le PVC est comblé par du béton qui assure la solidité de l'ensemble.

Les travaux ont débuté début avril et doivent s'achever fin septembre 2015.

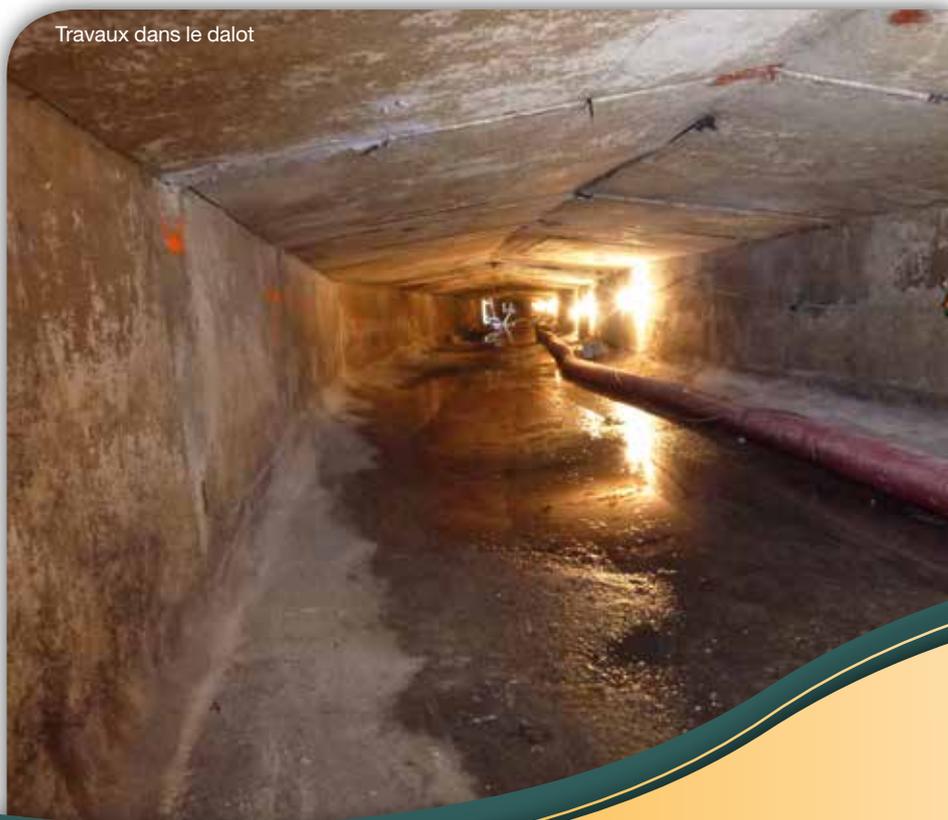
Montant des travaux : 2 457 808 € TTC



Entrée du chantier en surface



Ferrailage



Travaux dans le dalot



Repérage des anomalies

BASSIN DES HUIT-ARPENTS INTERVENTIONS HIVERNALES EN PERSPECTIVE

Les habitants d'Andilly connaissent bien le bassin des Huit-Arpes situé à Andilly, à proximité du complexe aquatique « La Vague ». Son cadre agréable et bucolique est apprécié comme lieu de promenade et de détente.

Mais saviez-vous qu'il s'agit avant tout d'un bassin destiné à la rétention des eaux pluviales, indispensable à la protection des riverains contre les inondations ?

Le bassin est alimenté par une canalisation collectant les eaux pluviales d'une partie d'Andilly et par le ru d'Andilly, affluent du ru des Communes prenant sa source en forêt de Montmorency. Une fosse à sable, située à l'entrée du bassin permet de piéger les polluants et d'éviter leur propagation. Une grille à la sortie du site retient les flottants (bouteilles, canettes...) trop souvent jetés dans les réseaux par des personnes insouciantes.

Le bassin des Huit-Arpes nécessite un entretien régulier et une surveillance particulière. Le SIARE

réalise un suivi du niveau en continu, avec un service d'astreinte 24h/24.

Des équipes assurent le nettoyage du bassin selon une fréquence hebdomadaire et la chambre à sable est curée annuellement pour garantir son bon fonctionnement. En effet, en milieu urbain, les eaux de ruissellement sur les chaussées et les toitures contribuent au dépôt de sédiments souvent pollués au fond des plans d'eau. D'autre part, le plan d'eau a tendance à s'envaser, notamment au sein des bras d'alimentation.

Le bassin doit donc faire l'objet d'un curage dans son intégralité. Le bon fonctionnement du bassin et la qualité des milieux naturels sont en jeu, ce dernier aspect étant important pour les espèces animales et végétales.

Comment procéder ? Les sédiments sont extraits du fond du bassin à l'aide d'un engin de dragage flottant adapté. Ils sont ensuite déshydratés et acheminés vers des installations de stockage spécialisées dans la gestion des terres polluées.

Ces travaux se dérouleront en hiver avec un souci important de préservation de l'environnement et de respect du voisinage.



Plan d'eau



Fosse à sable

BASSIN DESCARTES OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT

L'actualisation du schéma directeur d'assainissement du SIARE a mis en évidence que le volume du bassin de retenue des eaux pluviales dit « Descartes » à Soisy-sous-Montmorency n'est pas suffisant. Son taux de remplissage de 100% est atteint dès la pluie décennale*. Il est donc préconisé d'augmenter la capacité de stockage du bassin pour atteindre l'objectif de protection souhaité contre les inondations.

Mais comment faire alors que l'emprise de la future avenue du Paris empêche pour le moment l'agrandissement du bassin ? La solution d'attente retenue est de procéder à des travaux d'optimisation du fonctionnement du bassin : création d'une surverse supplémentaire permettant le débordement vers le réseau d'eaux pluviales profond existant, adaptation de l'exutoire (sortie) du bassin.

Le projet se situe dans un environnement urbain dense avec la présence d'immeubles d'habitation, à proximité immédiate du groupe scolaire Descartes. Afin de réduire les nuisances liées à la réalisation d'une tranchée à grande profondeur (6 mètres), il a été décidé de poser la canalisation par microtunnelier.

Les travaux débuteront courant octobre 2015 et doivent s'achever en avril 2016.

Montant estimatif des travaux : 1 350 000 € TTC



LA POSE PAR MICROTUNNELIER : UN PROCÉDÉ QUI RÉDUIT LES NUISANCES

Le principe consiste à pousser des éléments de tuyau à partir d'un puits d'entrée (qui sera créé au niveau du bassin Descartes). Le creusement à l'avant de la conduite poussée est assuré par le microtunnelier. Le premier élément porte la roue de coupe des terrains. Le microtunnelier est piloté depuis la surface.

L'accès des hommes dans la conduite est occasionnel, pour l'entretien et la maintenance de la machine.

L'arrivée du microtunnelier et son extraction se feront depuis un ouvrage de sortie qui sera créé devant le Collège Descartes.

* Pluie qui statistiquement peut survenir tous les 10 ans

ENVIRONNEMENT



UNE HYDROLIENNE SUR LE LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS

Depuis cet été, une drôle de machine aux allures de libellule géante vogue sur les eaux du grand lac. Cette hydrolienne a été mise à l'eau par le SIARE pour améliorer la qualité de l'eau, après avoir montré son efficacité sur le lac Nord.



Conçue par Aéroloc, l'hydrolienne soutenue par six flotteurs représente pas moins de 3,6 m de haut. Son fonctionnement a l'avantage d'être simple et de ne nécessiter ni ajout de substance chimique, ni consommation d'énergie : une hélice immergée est

entraînée par les pales transparentes poussées par le vent. Le tourbillon ainsi créé remonte l'eau du fond à la surface où l'eau se charge en oxygène puis redescend.

Le mélange des eaux favorise l'activité biologique qui décompose les matières organiques de la vase et permet d'en réduire la quantité. Il faut souligner que l'hélice n'est pas au contact des sédiments et ne rend pas l'eau trouble. C'est uniquement le mouvement lent de l'eau qui agit, avec une oxygénation efficace dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres autour de l'hydrolienne.

Les plans d'eau d'Enghien-les-Bains, du fait de leur situation géographique en fond de vallée, reçoivent les eaux pluviales des communes situées en amont. Les eaux de pluie entraînent des sables, des déchets et des pollutions liées au ruissellement sur les chaussées. Ces éléments décantent et sédimentent d'abord sur le bassin des Cressonnières et sur le lac Nord. Ces deux bassins ont été curés début 2015 permettant l'extraction de 8000 m³ de matériaux.

Par sa situation sur le territoire et ses qualités paysagères exceptionnelles, par sa fragilité aussi lors de périodes de fortes chaleurs, le lac d'Enghien-les-Bains nécessite une attention particulière que le SIARE s'attache à lui prodiguer.



VOTRE HABITATION EST-ELLE EN CONFORMITÉ ?

Plusieurs critères sont à prendre en compte pour qu'une habitation soit conforme dans le cadre de l'assainissement collectif :

- l'habitation ne doit pas disposer d'une fosse septique et doit être raccordée au réseau de collecte des eaux usées ;
- les eaux usées et les eaux pluviales doivent être séparées (les eaux des gouttières et les eaux usagées ne doivent pas s'écouler dans la même canalisation) ;
- un regard de visite, accessible, doit exister sur la canalisation d'eaux usées (suivant les communes, il est à l'intérieur de la propriété en limite du domaine public ou à l'extérieur).

Une vérification de conformité peut être réalisée à tout instant. Les contrôles ont tendance à devenir la règle lors d'une mutation foncière. L'intérêt de réseaux conformes est multiple :

- protéger votre installation intérieure lors d'événements pluvieux importants : la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales évite d'être inondé par des eaux usées ;
- protéger l'ensemble des personnes desservies par les réseaux : les eaux pluviales mal raccordées satureront les réseaux d'eaux usées lors d'événement orageux notamment ;
- protéger l'environnement : les eaux usées qui se dirigent vers les eaux pluviales polluent directement l'environnement ;
- engendrer des économies : moins de coût de retraitement, des dimensionnements de réseau plus adaptés...

Se mettre en conformité

La mise en conformité d'une propriété est donc la réalisation de tous les travaux nécessaires pour répondre à ces exigences.

En ce qui concerne les eaux usées, une seule solution existe : le raccordement à la canalisation située dans la rue par le biais d'une canalisation d'un diamètre inférieur appelé branchement.

Pour les eaux pluviales dont la collecte n'est pas obligatoire, il existe

différentes méthodes comme : l'infiltration à la parcelle, la récupération dans des bacs pour réutilisation, le raccordement au réseau public d'eaux pluviales s'il existe, ou une solution mixte.

Une habitation qui était en assainissement autonome dispose d'un délai de deux ans maximum après l'arrivée d'un réseau d'assainissement collectif pour s'y raccorder.



Test de conformité par versement d'un colorant

L'assainissement d'une habitation est collectif lorsque les eaux usées sont collectées par le réseau public (les égouts), puis acheminées pour être traitées dans une usine de dépollution (station d'épuration), avant de retourner dans le milieu naturel.

L'assainissement d'une habitation est non collectif (ou autonome) lorsque les eaux usées sont déversées dans une fosse septique, ou une fosse toutes eaux, traitées par un dispositif enterré dans le jardin puis rejetées dans le milieu naturel.

LE PETIT COLLECTEUR

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains
1 rue de l'Égalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71
info@siare.net - www.siare95.fr

Direction de la publication :

Jean-Pierre Enjalbert

Direction de la rédaction :

Amparo Martaud

Comité de rédaction : Isabelle Heydel, Marie-Line Picq, Julien Moronval, Sébastien Yot, Stéphanie Flack, Guillaume Arrivé, Guillaume Genest

Crédit photos : © SIARE, Fotolia, Google Earth

Conception et rédaction : MarkediA

Impression :

IMPRIMERIE DE LA CENTRALE

Tirage : 145 000 exemplaires



10-31-1482

Distribution : Société CHAMPAR